

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bélâbre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de **Monsieur LAROCHE Laurent, Maire de Bélâbre.**

Présents : Laurent LAROCHE, Maire, Sylviane OUVRARD, Vincent MANTEAU, Jacques MARTINEAUD, Marie-Jeanne MAILLOCHON, Stéphane LEONARD, Florian CHIRON, Sandra DUBOS, Annie BRULON, Suzanne MARCHAND, Alain NEVIERE, et Jean-Marc POUGET.

Absents Excusés : Paul JEANNEAU, Laurence BARRITAUD (pouvoir à Laurent LAROCHE).

Secrétaires de séance : Alain NEVIERE, Jean-Marc POUGET.

Ordre du jour :

- CA 2016 budget principal, budget assainissement, CCAS.
- CG 2016 budget principal, budget assainissement, CCAS.
- Affectation des résultats 2016.
- Compétence urbanisme.
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du 23 Janvier 2017.

Plusieurs points évoqués dans celui-ci font l'objet de précisions et mises à jour de la part de M. le Maire.

Le contrat de ruralité pourrait être signé le 12 juin. A confirmer.

Les premières estimations de la partie travaux hydrauliques (dont les pompes en particulier) du réaménagement du plan d'eau atteignent environ 50 000 € selon la Maison de l'Eau. Le total devrait dépasser les 100 000 € et rendre le projet éligible à des fonds départementaux pour lesquels, en l'absence de réponses de la Maison des Sports, un courrier sera directement adressé au Président du Conseil Départemental. Il est donc trop tard pour envisager une ouverture cet été. Les travaux ne pourront démarrer avant septembre au mieux après consultation des entreprises. De toutes façons l'accord écrit de tous les financeurs (Département, Région via le CRST, Etat...) est indispensable. Il faudra expliquer ce retard à la population.

La 1^{ère} réunion de l'Entente (4 CDC + PNR) destinée à travailler sur la structuration du réseau des OT est prévue jeudi.

Concernant la route de la Falaisière le Conseil doit confirmer sa position face à l'entêtement d'un agriculteur qui refuse de manœuvrer la barrière et dégrade fortement le chemin communal qu'il utilise comme déviation.

Les travaux d'aménagements extérieurs entre mairie et salle des fêtes devraient bénéficier, en plus de la DETR, du contrat de ruralité à hauteur de 30 à 40%, pour réduire le besoin d'emprunt.

M. le Maire souhaite revoir le mode de fonctionnement du Conseil en ramenant à la séance de novembre les discussions sur les travaux et investissements de l'année suivante. Cela laisserait du temps pour demander des devis afin de décider quels dossiers monter à partir d'estimations réelles lors de la réunion suivante en janvier. Par ailleurs il partage l'idée d'organiser une réunion publique à mi-mandat, après achèvement des travaux mairie/salle des fêtes, pour présenter ce qui a été fait, ce que l'on souhaite faire et recueillir les idées des habitants.

Pas de questions. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

CA 2016 BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ASSAINISSEMENT, CCAS.
CG 2016 BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ASSAINISSEMENT, CCAS.

Conformément à la règle c'est à Alain NEVIERE, 1^{er} Adjoint, qu'il revenait de présenter au Conseil le détail de ces comptes à l'aide des documents distribués à tous les élus. Pour chacun des budgets il précise que les chiffres figurant au compte administratif et ceux du compte de gestion établis par le Trésorier sont rigoureusement identiques.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016			
Libellé	Fonctionnement	Investissement	Totaux

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	95638.05		39937.85		135575.90
Opérations de l'exercice	663424.64	741226.54	245639.31	403752.78	909063.95	1144979.32
Total	663424.64	836864.59	245639.31	443690.63	909063.95	1280555.22
Résultat	0,00	173439.95	0.0	198051.32	0.0	371491.27
Restes à réaliser	0,00	0,00	240000.00	156954.60	240000.00	156954.60
Totaux cumulés	663424.64	836864.59	485639.31	600645.23	1149063.95	1437509.82
Intégration résultat CCAS		1627.63				1627.63
Résultats définitifs	0,00	175067.58		115002.92		290073.50

COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		24001.05		27797.34		51798.39
Opérations de l'exercice	21089.80	28977.53	27748.23	26497.72	48838.03	55475.25
Total	21089.80	52978.58	27748.23	54295.06	48838.03	107273.64
Résultat		31888.78		26546.83		58435.61
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	21089.80	52978.58	27748.23	54295.06	48838.03	107273.64
Résultats définitifs		31888.78		26546.83		58435.61

Les délibérations de ces comptes administratifs et de gestion sont adoptées à l'unanimité.

Laurent LAROCHE félicite les secrétaires de Mairie pour le travail accompli sur les budgets, en particulier les efforts de présentation simplifiée et très claire à partir de tableaux complexes, mais aussi remercie la commission des finances ainsi que l'ensemble du Conseil municipal pour le travail fourni tout au long de l'année.

AFFECTATION DES RESULTATS.

Les résultats définitifs du compte administratif du Budget principal font apparaître un excédent de 175 067,78 €. C'est le résultat d'une hausse des impôts et d'une réévaluation des bases qui ont amené des recettes supplémentaires permettant de concrétiser des réalisations et d'envisager un avenir plus serein, y compris pour de futures négociations avec les banques.

M. le Maire propose de transférer la totalité sur la section d'investissement et d'affecter au compte 002 la somme de 31 888,78 €, résultat de clôture de l'exercice 2016 du budget d'assainissement.

Ces affectations sont adoptées à l'unanimité.

VOTE DES TAUX 2017.

Le conseil de la commune à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux 2016	taux 2017	Bases	Produits
TH	10.00	10.50	1 451 000	152 355
FB	12.17	12.78	960 700	122 777

FNB	34.59	36.32	65 600	23 826
CFE				
	TOTAL			298 958 €

COMPETENCE URBANISME.

Aujourd'hui la commune instruit les permis de construire avec l'aide de la DDT (Direction des Territoires). Il s'appuie sur la carte communale pour accepter ou refuser un permis avant sa transmission à la DDT qui assure le contrôle technique et tranche en dernier ressort. La loi dite ALUR prescrit de transférer cette compétence aux CDC sauf si la commune le refuse formellement. Sans recrutement d'un personnel très qualifié la CDC MOVA ne pourrait assumer. La plupart des communes la composant ont décidé en conséquence de refuser ce transfert et s'inquiètent du coût exorbitant de la mise à l'étude d'un PLU intercommunal. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de délibérer sur l'opposition au transfert de compétence PLUI à la communauté de commune MOVA, l'Assemblée adopte à l'unanimité cette opposition.

QUESTIONS DIVERSES :

Financement des travaux :

Avec le soutien de Mr le Préfet Seymour MORCY et de Mr le Sous-Préfet Jean-Yves LALLART, la commune a obtenu que la Caisse des Dépôts et Consignations nous accorde un prêt à taux 0 de 160 000 € sur 20 ans, faute d'obtenir les 200 000 € prévus sur le plan de financement établi avant le durcissement des conditions d'octroi (enveloppes réduites, règles d'éligibilité plus strictes...). Un prêt complémentaire de 40 000 € à 1,58% sera fait à la Caisse d'Épargne sur 15 ans.

Laurent LAROCHE a envoyé un mail de remerciement au Préfet ainsi qu'au Sous-Préfet et demande au Conseil l'autorisation de signer ces accords. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Avenant aux travaux mairie :

Un premier avenant sur les travaux de la Mairie concerne le Lot n° 8 : plâtrerie, isolation, faux plafond. Une renégociation sur l'isolant du faux plafond permet une moins value de 2 156.72 € sur cette tranche de travaux. Le conseil autorise Mr le Maire à signer cet avenant.

Convention enfouissement des réseaux :

En ce qui concerne les travaux d'électrification et enfouissement des réseaux de la Place de la République et de la rue Gambetta, à la demande du SDEI, l'entreprise Labrux sous-traite à une entreprise de Angles sur l'Anglin, ALLEZ et Cie. Une convention doit être signée entre les différents partenaires, le Conseil accepte à l'unanimité.

Delta Revie :

En cotisant à l'association la commune permet aux personnes âgées, malades ou handicapées, de bénéficier de tarifs intéressants des prestations de DELTA REVIE qui a pour but de faciliter le maintien à domicile et de favoriser les relations sociales.

A l'unanimité, Laurent LAROCHE obtient l'autorisation de signer l'adhésion et payer la cotisation.

Courrier AHTI

Un courrier de l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre adressé à Mr le Maire et au Conseil Municipal nous informe que cette association dénonce la décision que nous avons prise d'accepter l'installation d'un transformateur sur notre commune et donc de ne pas s'opposer au projet de parcs éoliens projetés sur les communes voisines. Après échanges le Conseil approuve le projet de réponse qui sera fait en son nom par Laurent LAROCHE au Président de l'Association en soulignant en la matière la souveraineté absolue de chacun des Conseils municipaux et les outrances verbales inacceptables employées par le requérant.

Etat de la ruelle St Blaise :

Suite à des comportements inciviques un communiqué dans le prochain bulletin municipal, rappellera aux habitants que les chiens doivent être tenus en laisse et que leurs déjections doivent être ramassées par leurs maîtres. Concernant l'état très dégradé de la ruelle une réflexion devra être engagée en commission pour envisager son entretien et sa mise en valeur (gravillonnage ? fleurissement ?...).

Mémoire de rues :

Alain NEVIERE présente son projet, porté par l'Office de tourisme de création d'un circuit de mise en valeur patrimoniale du bourg. Il s'agit de réaliser un parcours reliant 18 emplacements sur lesquels seraient implantés des panneaux reproduisant des cartes postales anciennes commentées pour comparer les lieux à un siècle

d'intervalle. Deux exemplaires d'un panneau plan de l'ensemble avec carte et localisation des reproductions seraient installés au départ à l'OT et sur la Place de la République et un dépliant de présentation avec carte serait édité en 2 000 exemplaires. Enfin un coffret pochette reproduisant les 18 cartes + une dizaine de cartes plus récentes en vues aériennes serait réalisé pour servir de cadeau officiel aux visiteurs que la commune souhaiterait honorer. L'ensemble du projet a été devisé à hauteur de 5 430 € TTC et pourrait bénéficier d'une subvention départementale de 3 000 €. L'inauguration pourrait se faire lors des journées du patrimoine le 17 juin à l'occasion de la journée d'animation proposée par les commerçants et artisans Bélâbrais.
Accord du Conseil pour réaliser le projet et solliciter le financement départemental.

Autres questions diverses :

Didier BOUTET s'est vu offrir par Jacky PELISSON une plaque de cheminée décorée par les armoiries des Le Coigneux. Il propose de la rénover et à son tour de l'offrir pour installation à la Mairie. Accepté.

Marine BOURSIER en BTS Professions Immobilières a remis un exemplaire de son rapport de stage qui est disponible à la Mairie.

Les CM1 et CM2 nous ont envoyé une carte postale de leur classe de neige.

Nous avons aussi reçu une carte de remerciement pour le décès de Mr Gérard BLANCHARD, Maire de Vigoux.

Mr et Mme Jean-Pierre Roche remercient Mr le Maire de leur accorder une concession au cimetière de Bélâbre.

Marie-Jeanne MAILLOCHON fait remarquer que les panneaux indiquant la plupart des lieux dits sont en mauvais état, une reconnaissance sera faite par la commission travaux pour évaluer l'action à mener. Elle exprime aussi son mécontentement par rapport à un état des lieux de la salle des fêtes qu'elle a effectué seule, alors que ce devrait être sous forme contradictoire... Un dysfonctionnement est donc constaté dans cette procédure, un travail d'élaboration de règlement devra être accompli avant l'ouverture la nouvelle salle des fêtes.

CALENDRIER.

Conseil communautaire CDC 28 mars Parnac

Réunion Entente tourisme 30 mars Prissac

Vote du budget - Lundi 10 Avril (repoussé depuis au 18 avril)

SCOT Brenne Marche : journée revitalisation des Centres Bourgs 4 Avril Le Blanc

Election Présidentielle - Dimanche 23 Avril et Dimanche 7 Mai

Réunion Publique Pesticides - Mercredi 26 Avril à la Basse Cour. A confirmer.

Séance levée à 23h10.